



**LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
DE BRETAGNE**

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L. 952-6 et L. 952-6-1,
Vu le décret n°2018-105 modifié du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
Vu l'arrêté du 2 novembre 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités de sélection chargés du recrutement des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture,
Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des ENSA,
Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 16 décembre 2024 portant sur la mise en place de comités de sélection et sur le nombre de membres par comités,
Vu la délibération du Conseil Pédagogique et Scientifique siégeant en formation restreinte du 13 janvier 2025 fixant la composition nominative des comités de sélection,
Vu le règlement intérieur du comité de sélection pour le poste de Maître de Conférences du champ disciplinaire Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU),

ARRETE

Article 1^{er} : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline TPCAU est fixée à 10 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un Maître de Conférences dans la discipline TPCAU est fixée comme suit :

ENSA BRETAGNE Références des fiches de poste : 2024-1775822 Discipline : TPCAU

Membres appartenant à l'établissement					
N° Ordre	Civilité	Nom	Prénom	Corps	Discipline
1	Mr	DE BONDUWE	Erwan	MCF	VT
2	Mme	BIGOT-DOLL	Eglantine	MCF	TPCAU
3	Mr	HUITOREL	Gaël	MCF	TPCAU
4	Mr	DECOMMER	Maxime	MCF	SHS
5	Mme	LAFON	Jeanne	MCF	ATR

Membres extérieurs à l'établissement					
6	Mme	SCHEOU	Anne	MCF	TPCAU
7	Mme	GENIK	Isabelle	MCF	TPCAU
8	Mr	DESEVEDAVY	Gilles	MCF	TPCAU
9	Mr	GUEZ	Alain	PR	VT
10	Mr	COUTURIER	Bastien	MCF	TPCAU

Article 3 : Monsieur Erwan DE BONDUWE, Maître de Conférences, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

Article 4 : Madame Anne SCHEOU, Maître de Conférences, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

Article 5 : Le comité de sélection fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2025, pour le poste référencé à l'article 2. Après avoir délibéré sur les candidatures et déterminé la liste des candidats retenus, il est mis fin au comité de sélection.

Article 6 : Les services administratifs de l'ENSA Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 15 janvier 2025

Le Directeur,

Didier BRIAND

